

01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

-

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **12 août 2026**, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 223, 2e Avenue, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Alex Veilleux (Saint-Benjamin)
Annie Labbé (Sainte-Aurélie)
Dominique Charrière (Saint-Luc)
Jean Tanguay (Saint-Magloire)
Joan Gagnon (Lac-Etchemin)
Linda Gosselin (Représentante Sainte-Justine)
Luce Bisson (Sainte-Sabine)
Michel Bernard (Saint-Cyprien)
Pierre Lantagne (Sainte-Rose)
Suzanne Campeau Guenette (Saint-Louis)
Tom Leclerc (Saint-Camille)
Alain Maheux (Saint-Prosper)
Camil Cloutier (Saint-Zacharie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Christian Chabot, préfet.

Madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ainsi que madame Marijo Tanguay, adjointe administrative sont également présentes.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Christian Chabot procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2026-08-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCE
BISSON,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2026**
- 04 - ADMINISTRATION**
 - 04.01** - Liste des comptes à payer
 - 04.02** - Nomination d'un représentant au Comité consultatif régional sur les services de garde éducatifs à l'enfance - Chaudière-Appalaches
 - 04.03** - Entente de partenariat Desjardins et MRC des Etchemins
- 05 - RESSOURCES HUMAINES**
 - 05.01** - Modalités de fin d'emploi de l'employé no 24
- 06 - DÉVELOPPEMENT LOCAL ET TERRITORIAL**
 - 06.01** - Demande de financement au MIFI - Programme d'appui aux collectivités (PAC)
 - 06.02** - Résiliation du projet Chenil Akikta - Développement d'une offre de tourisme hivernal durable, spécialisée dans les randonnées de chiens de traineaux
- 07 - DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**
- 08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION**
 - 08.01** - Travaux d'entretien de la rivière du Moulin, en la Municipalité de Sainte-Sabine
- 09 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
- 10 - DEMANDE D'APPUI**
 - 10.01** - Appui à la Municipalité du Canton de Gore - demande de remplacement du programme Environnement-Plage
- 11 - CORRESPONDANCE**
- 12 - DIVERS**
 - 12.01** - Rapport du préfet
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-08-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2026

ATTENDU QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX, ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2026 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04 - ADMINISTRATION

2026-08-03 04.01 Liste des comptes à payer

-

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE JOAN GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 641 006,65\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-08-04 04.02 Nomination d'un représentant au Comité consultatif - régional sur les services de garde éducatifs à l'enfance - Chaudière-Appalaches

ATTENDU QUE Monsieur le maire Alex Veilleux, nommé pour siéger au Comité consultatif régional sur les services de garde éducatifs à l'enfance – Chaudière-Appalaches par la résolution 2025-11-09, a fait part de son intention de laisser sa place de représentant à ce comité;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouveau représentant de la MRC des Etchemins pour siéger à ce comité;

ATTENDU QUE Madame Sherley Fortier, directrice du CPE À la bonne garde a fait part de son intérêt pour y siéger;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE ANNIE LABBÉ,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins nomme Madame Sherley Fortier, directrice du CPE À la bonne garde, à titre de représentante de la MRC des Etchemins au Comité consultatif régional sur les services de garde éducatifs à l'enfance – Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-08-05 04.03 Entente de partenariat Desjardins et MRC des - Etchemins

ATTENDU QUE les Caisses Desjardins des Etchemins et du Sud de la Beauce et la MRC des Etchemins souhaitent conclure une entente de partenariat pour le financement de projets porteurs

pour notre MRC;

ATTENDU QUE l'entente est conclue pour la période du 1er août 2026 au 30 septembre 2027;

ATTENDU QUE l'entente prévoit le versement d'une contribution de 20 500 \$ à la MRC des Etchemins, selon les modalités suivantes :

- 10 250\$ versés au moment de la signature de l'entente.
- 10 250\$ versés le 1^{er} décembre 2026.

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins devra en contrepartie accorder la visibilité aux Caisses Desjardins des Etchemins et du Sud de la Beauce conformément à l'entente de partenariat;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC des Etchemins approuve les termes et conditions de cette entente de partenariat;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE TOM LECLERC,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC des Etchemins, l'entente de partenariat avec les Caisses Desjardins des Etchemins et du Sud de la Beauce, ainsi que tout autre document requis pour donner suite à cette entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

05 - RESSOURCES HUMAINES

2026-08-06

05.01 Modalités de fin d'emploi de l'employé no 24

-

ATTENDU QUE l'employé no 24 et la MRC ont convenu d'un commun accord de mettre fin au lien d'emploi les unissant;

ATTENDU la volonté de la MRC de s'assurer des modalités de départ selon les normes applicables, le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MICHEL
BERNARD,
ET RÉSOLU

QUE Madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, est, par les présentes, autorisée à signer tout document relatif à la fin d'emploi de l'employé no 24.

QUE Madame Leblond soit également autorisée à affecter et verser les montants requis, le cas échéant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

06 - DÉVELOPPEMENT LOCAL ET TERRITORIAL

2026-08-07

**06.01 Demande de financement au MIFI - Programme
- d'appui aux collectivités (PAC)**

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a adopté la résolution 2025-08-05 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC);

ATTENDU QUE cette demande visait une période transitoire d'une année (2025-2026) au cours de laquelle un diagnostic sur l'état de l'immigration dans la MRC des Etchemins serait réalisé ainsi qu'un plan d'action;

ATTENDU QUE le diagnostic a été déposé et que la MRC des Etchemins tient compte des principaux enjeux soulevés et des recommandations;

ATTENDU QUE la MRC souhaite poursuivre ses actions afin de favoriser l'enracinement à long terme des personnes issues de l'immigration sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC a rédigé un plan d'action triennal et désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), pour la période 2026 - 2029;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALEX
VEILLEUX,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise la directrice générale à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, pour un montant de 223 749.27 \$, dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC), afin d'assurer la poursuite des actions en immigration;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins confirme sa contribution financière à hauteur de 25 % du coût total du projet, soit un montant de 74 583.09 \$;

QUE ce montant soit prélevé à même l'enveloppe du Fonds régions et ruralité – volet 2;

QUE le Conseil prenne acte que :

- le lancement officiel du programme a eu lieu le 1^{er} juillet 2026;
- la date limite de dépôt des demandes est le 4 septembre 2026;
- le début des ententes dans le cadre du programme est fixé au 1^{er} décembre 2026;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise également Madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la convention d'aide financière à intervenir

avec le MIFI ainsi que tout avenant à cette convention et tout autre document requis.

QUE la présente résolution soit transmise au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, accompagnée de tout document requis pour compléter le dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-08-08

06.02 Résiliation du projet Chenil Akikta - Développement d'une offre de tourisme hivernal durable, spécialisée dans les randonnées de chiens de traîneaux

ATTENDU QUE le projet *Développement d'une offre de tourisme hivernal durable*, spécialisée dans les randonnées de chiens de traîneaux a été accepté le 15 mai 2026 dans le cadre du FRR volet 2 – Développement territorial par le Conseil de la MRC des Etchemins, par la résolution 2026-05-25;

ATTENDU QU'UN soutien financier de 18 605 \$ a été octroyé à Chenil Akikta dans le cadre de ce projet visant notamment à démarrer son entreprise et offrir une nouvelle expérience touristique dans Les Etchemins;

ATTENDU QUE la propriétaire de l'entreprise, madame Cynthia Lecours, nous a fait parvenir un courriel de résiliation du projet en date du 3 août 2026 mentionnant qu'elle ne pourrait respecter ses engagements ni mener à terme le projet pour l'année 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE DOMINIQUE CHARRIÈRE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la résiliation du projet *Développement d'une offre de tourisme hivernal durable*, spécialisée dans les randonnées de chiens de traîneaux.

QUE le montant de 18 605 \$ soit réaffecté au fonds du FRR volet 2 – Développement territorial.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC des Etchemins soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

07 - DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Aucun point

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

2026-08-09

08.01 Travaux d'entretien de la rivière du Moulin, en la Municipalité de Sainte-Sabine

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les compétences

municipales (RLRQ, c. C-47.1), la MRC des Etchemins a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, toute MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, toute MRC peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

ATTENDU QUE le règlement numéro 96-10 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC des Etchemins, lequel est entré en vigueur le 24 mars 2010;

ATTENDU QUE l'adoption, par la MRC des Etchemins, de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC des Etchemins lors de sa séance régulière 24 mars 2010;

ATTENDU QU'une demande formelle d'intervention a été faite par la municipalité de Sainte-Sabine, le 4 août 2026 pour ramener le fond du bassin en amont du barrage sur la rivière du Moulin à son niveau de conception initial;

ATTENDU QUE le bassin en amont du barrage sur la rivière du Moulin est utilisé comme une borne sèche à des fins de sécurité publique et que l'accumulation de sédiments dans le bassin ne permet pas l'utilisation de la borne en période hivernale.

ATTENDU QU'une analyse sommaire de la demande d'intervention a été effectuée par la responsable de la gestion des cours d'eau de la MRC des Etchemins;

ATTENDU QUE lors d'une visite terrain, la responsable de la gestion des cours d'eau de la MRC des Etchemins a constaté que l'entretien de la rivière du Moulin était nécessaire.

ATTENDU QUE le 3 août 2026, le Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine a adopté la résolution numéro 14-08-2026 dans laquelle il est indiqué :

« Que les membres du conseil municipal de la Municipalité appuient la demande d'intervention faite par Frédéric Laroche, contremaitre municipal, et demande à la directrice générale et greffière-trésorière de transmettre la présente demande à la MRC des Etchemins afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments et ôter les obstructions qui nuisent au bon fonctionnement de la borne sèche appelé la rivière du Moulin qui permet aux pompiers d'aspirer de l'eau rapidement à cet endroit en l'absence de réseau d'aqueduc. Que l'intégralité des frais liés aux travaux soit à la charge de la municipalité. »;

ATTENDU QU'un analyste du secteur des milieux humides,

hydriques et naturels du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a confirmé qu'aucun plan et devis d'ingénieur ne serait requis pour le projet.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN TANGUAY,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis.

QUE la MRC ordonne la réalisation des travaux d'entretien requis en vue de ramener le fond du bassin en amont du barrage de la rivière du Moulin à son profil initial.

QUE la MRC autorise son représentant à demander les autorisations nécessaires auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques aux fins du projet en titre conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) et des règlements en découlant ou tout autre avis requis, conformément à toute autre loi ou règlement applicable.

QUE la MRC autorise son représentant à procéder à un appel de soumissions concernant l'exécution des travaux pour le projet en titre.

QUE les coûts des travaux et services autorisés par la présente résolution (tous les frais de préparation, d'exécution et de surveillance des travaux, incluant la rémunération de la personne désignée à la MRC des Etchemins pour la gestion des cours d'eau, les honoraires professionnels, les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher) soient aux frais de la Municipalité de Sainte-Sabine, conformément au règlement 144-23 – Établissement des quotes-parts relatives aux travaux effectués dans les cours d'eau dont la MRC a la compétence exclusive.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

Aucun point

10 - DEMANDE D'APPUI

**2026-08-10 10.01 Appui à la Municipalité du Canton de Gore - demande
- de remplacement du programme Environnement-
 Plage**

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a mis fin au programme Environnement-Plage;

ATTENDU QUE ce programme constituait un outil reconnu permettant d'évaluer la qualité microbiologique de l'eau des plages publiques, notamment par le suivi des concentrations de bactéries indicatrices;

ATTENDU QUE les résultats du programme Environnement-Plage permettaient d'informer adéquatement la population quant aux risques pour la santé associés à la baignade;

ATTENDU QUE ce programme contribuait à la protection de la santé publique, à la prévention des maladies d'origine hydrique et à la confiance des citoyens envers les lieux de baignade;

ATTENDU QUE les plages publiques constituent des infrastructures récréotouristiques importantes pour les municipalités locales et pour les MRC, générant des retombées économiques significatives;

ATTENDU QUE l'absence d'un programme structuré et uniforme de suivi de la qualité de l'eau entraîne un transfert implicite de responsabilités vers les municipalités, sans ressources techniques ni financières adéquates;

ATTENDU QUE cette situation pourrait compromettre la capacité des municipalités à assurer un suivi rigoureux et comparable de la qualité de l'eau des plages sur leur territoire;

ATTENDU QUE plusieurs organisations municipales et environnementales ont exprimé des préoccupations quant aux impacts de cette décision;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC des Etchemins souhaite appuyer la démarche visant le remplacement ou le rétablissement d'un programme provincial structuré de suivi de la qualité de l'eau des plages publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE ANNIE LABBÉ,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la résolution adoptée par la Municipalité du Canton de Gore et appuie la démarche visant le remplacement ou le rétablissement du programme Environnement-Plage.

QUE le Conseil de la MRC demande au gouvernement du Québec et au MELCCFP de rétablir le programme Environnement-Plage ou de mettre en place un mécanisme assurant un suivi rigoureux, standardisé et accessible de la qualité des eaux de baignade.

QUE le Conseil de la MRC demande également qu'un soutien technique et financier adéquat soit offert aux gestionnaires de lieux de baignade.

QUE le Conseil de la MRC demande que les résultats du suivi de la qualité de l'eau soient diffusés publiquement dans un format clair, accessible et compréhensible pour la population.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux destinataires suivants :

- le gouvernement du Québec;

- le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);
- la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- la Municipalité du Canton de Gore.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

12 - DIVERS

12.01 Rapport du préfet

-

Monsieur Christian Chabot a participé aux rencontres suivantes:

- Inauguration du sentier entre le mont Bonnet et le mont St-Magloire
- Rencontre avec les ministres de la région et Stéphanie Lachance
- Comité vigilance santé

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-08-11

14 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MICHEL BERNARD,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19h16.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CHRISTIAN CHABOT
PRÉFET

JUDITH LEBLOND
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE